

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET

Modification des
Tableaux des effectifs
Théoriques du CCAS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-SEPTEMBRE-025
N-4.1.4

PRESENTS : T. Lagneau, S. Ferraro, C. Cambier, P. Courhier, J.-F. Laporte, D. Attuel, E. Roca, G. Sullian, L. Armand, A. Marie, M. Cruz, O. Vincent, M.-J. Eschm, C. Roche.

POUVOIR(S) :

S. Lagneau.

EXCUSE(S) :

A. Trinquet, E. Arrigoni.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer des postes en fonction des besoins liés à un détachement et une mutation,

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorise :

La modification du tableau des effectifs théoriques du CCAS, avec la :

Création d'un poste de rédacteur à temps complet

DIT, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste, seront inscrits aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 26/09/2025.

Le Président

Thierry Lagneau

